



BOURSES ET SUBVENTIONS DE RECHERCHE

CONCOURS 2026

Conseil multidisciplinaire
de services de santé et de services sociaux du CHUM

Période de dépôt des candidatures : du 1^{er} septembre au 2 octobre 2026

BOURSES ET SUBVENTIONS DE RECHERCHE DU CM 2026

Le Conseil multidisciplinaire de services de santé et de services sociaux (CMSSSS) accordera des subventions de recherche d'un montant maximal de 10 000\$ ainsi que deux bourses de recherche de 2 000\$ chacune, attribuées aux meilleurs projets présentés par des membres du CMSSSS.

L'objectif de ces financements est de stimuler le développement de projets qui visent l'amélioration de la qualité des soins et des services offerts aux patients du CHUM, de soutenir des projets de recherche de qualité en complémentarité avec d'autres sources de financement, et de promouvoir la diffusion des nouvelles connaissances acquises grâce à la recherche.

Vous trouverez ci-joint les règlements, les critères d'admissibilité ainsi que le formulaire de mise en candidature.

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec Marie-Ève Pelland, responsable du comité de la recherche, par courriel (marie-eve.pelland.chum@ssss.gouv.qc.ca) ou au poste 28133.

TABLE DES MATIÈRES

Projets de recherche	<u>2</u>
Types de demande	<u>3</u>
Processus d'évaluation	<u>6</u>
Allocation des fonds	<u>7</u>

ANNEXES

PROJETS DE RECHERCHE

1. Domaine

Le projet de recherche doit toucher un ou plusieurs éléments susceptibles d'avoir un impact sur la pratique professionnelle de la personne candidate.

2. Objectif

Le projet doit avoir pour objectif d'améliorer les soins et services cliniques offerts à la clientèle du CHUM. Il peut s'agir d'un projet visant à décrire la clientèle, à valider un outil de mesure ou à évaluer l'impact d'une intervention.

3. Durée

Puisqu'il est parfois difficile pour le professionnel de mener de front ses tâches cliniques et son projet de recherche, il n'y a aucune restriction en ce qui concerne la durée anticipée du projet de recherche. Cependant, l'ensemble des fonds devra être versé avant le 31 mars de l'année suivant l'octroi du financement.

TYPES DE DEMANDE

UN SEUL TYPE DE DEMANDE PEUT ÊTRE SOUMIS PAR PERSONNE CANDIDATE

1. Bourses de recherche

3

i. Admissibilité

- La personne candidate doit être membre du CMSSSS.
- La personne candidate doit avoir le statut de chercheur principal ou de co-chercheur dans le projet de recherche. Lorsque la personne candidate a le statut de collaborateur au sein du projet, elle doit faire la démonstration que les fonds alloués seront utilisés pour explorer une question de recherche en lien avec les services professionnels qu'elle offre à ses patients.
- La personne candidate doit accompagner sa demande de son CV et doit également expliquer en quoi son projet est susceptible de contribuer à l'amélioration des soins dispensés au CHUM. À titre d'information, le format du CV pourrait être :
 - Le CCV CIHR biosketch (en français « version IRSC abrégé de projet »);
 - Un CV « maison » abrégé comprenant : les bourses et subventions octroyées (aucune limite) et les publications durant les 7 dernières années.
- La demande doit être rédigée en français.
- Enfin, la demande doit être soumise par fichier électronique à l'adresse indiquée sur le formulaire de mise en candidature.

TYPES DE DEMANDE

2. Subventions de recherche

Les subventions de recherche sont divisées en trois catégories et le montant maximal éligible est variable selon la catégorie.

A. Subvention de démarrage : aide au démarrage d'un projet de recherche (par exemple pour l'acquisition de ressources matérielles pour amorcer un projet, frais de consultants en statistiques ou soutien méthodologique, frais de traduction d'outils ou d'impressions de documents nécessaires pour la soumission scientifique ou éthique).

N.B. Le montant maximal pouvant être demandé (avec budget justificatif) est de **5 000\$**.

B. Subvention de fonctionnement : aide à la poursuite d'un projet de recherche en cours. Il peut s'agir d'aide à l'acquisition de ressources matérielles (ex. : ordinateur portable, logiciel de traitement des données, instrument de mesure) ou à l'embauche de personnel de recherche.

N.B. Le montant maximal pouvant être demandé (avec budget justificatif) est de **10 000\$**.

C. Subvention de diffusion : aide à la diffusion des résultats de la recherche (ex. : frais d'inscription à un congrès scientifique, frais de publication, aide à la rédaction ou à la traduction d'un article scientifique).

N.B. Le montant maximal pouvant être demandé (avec budget justificatif) est de **5 000\$**.

i. Admissibilité

- La personne candidate doit être membre du CMSSSS.
- La personne candidate doit avoir le statut de chercheur principal ou de co-chercheur dans le projet de recherche.

TYPES DE DEMANDE

3. Format des demandes

- La ou le professionnel(le) qui fait la demande doit compléter le formulaire prévu à cet effet et fourni annuellement par la personne en charge du comité de la recherche. Toute demande incomplète sera considérée comme étant inéligible.
- Pour les demandes de bourses, de subvention de fonctionnement et de subvention de démarrage, la section «description de projet» du formulaire de demande doit inclure : objectif(s), hypothèse(s), méthodologie, statistiques, retombées anticipées, plans en termes de publications et concours externes. Les figures, tableaux, références, formulaires de consentement et preuve d'approbation du comité d'éthique peuvent être inclus en annexe (non comptabilisés).
- Pour les demandes de subvention de diffusion des résultats d'un projet de recherche, la section "description de projet" du formulaire de demande doit inclure: objectifs, hypothèses, méthodologie, statistiques, résultats et retombées du projet. Pour les publications, indiquez le type de publication, le nom de la revue scientifique et la justification du choix de revue. Pour les présentations scientifiques, indiquez le type de présentation, le nom et l'endroit du congrès et la justification du choix du congrès. Indiquez également si votre publication ou votre présentation a déjà été acceptée par le comité évaluateur.
- Elle ou il doit accompagner sa demande de son CV et doit également expliquer en quoi son projet est susceptible de contribuer à l'amélioration des soins dispensés au CHUM. À titre d'information, le format du CV pourrait être :
 - Le CCV CIHR biosketch (en français «version IRSC abrégé de projet»);
 - Un CV « maison » abrégé comprenant : les bourses et subventions octroyées (aucune limite) et les publications durant les 7 dernières années.
- La demande doit être rédigée en français.
- Enfin, la demande doit être soumise par fichier électronique à l'adresse indiquée sur le formulaire de mise en candidature.

4. Dépôt des candidatures

Au plus tard le **2 octobre** de chaque année. Le formulaire et les annexes doivent être envoyés à l'adresse courriel : conseil.multidisciplinaire.chum@ssss.gouv.qc.ca

PROCESSUS D'ÉVALUATION

1. Critères d'évaluation

Le tableau 1 (voir annexe #1) résume les critères d'évaluation selon le type de demande.

3

2. Critères de sélection

Les critères suivants sont considérés lors de l'attribution des bourses et subventions :

- Seuls les projets ayant mérité une note de 75 % et plus sont considérés.

3. Comité d'évaluation

Le comité d'évaluation est composé d'un représentant de la Fondation du CHUM, d'un représentant désigné du CRCHUM, d'un représentant de la direction des services multidisciplinaires (DSMSSS), d'un représentant de la direction OPTILAB ainsi qu'un membre élu du comité exécutif du CMSSSS. Les membres du comité ne doivent pas être en conflit d'intérêts avec leur rôle d'évaluateur (ex. supérieur immédiat ou co-chercheur sur le même projet que celui sur lequel la personne candidate présente une demande). Un évaluateur ou une évaluatrice externe peut être consulté(e) concernant les aspects méthodologiques ou statistiques, lorsque jugé pertinent.

Le processus d'évaluation est régi par le présent document et discuté avec les membres du comité d'évaluation avant l'examen des demandes de fonds.

Après avoir examiné les demandes, les membres du comité d'évaluation se rencontrent afin d'échanger sur les projets. À la suite de cette rencontre, l'évaluation finale est complétée et des commentaires constructifs sont transmis par écrit aux professionnels qui ont déposé une demande.

Les récipiendaires seront présentés lors de la cérémonie des prix CM.

ALLOCATION DES FONDS

1. Bourses

Le montant octroyé par bourse est de **2 000\$**.

Les bourses sont versées par le Service de la paie du CHUM au cours de l'automne suivant la cérémonie des prix CM.

Puisqu'il s'agit d'un revenu, ce montant sera imposable (fédéral et provincial). Le taux d'imposition est variable selon le salaire de la personne récipiendaire.

2. Subventions

Le montant octroyé à chaque récipiendaire sera déterminé à partir de l'évaluation du comité d'évaluation, en fonction de l'ensemble des demandes reçues durant le concours.

Les fonds proviennent gracieusement de la Fondation du CHUM et les récipiendaires sont soumis aux modes de fonctionnement de cet organisme.

i. Mode de versement

Les subventions peuvent être versées de l'une des façons suivantes :

- Versement sur un compte de projet au CRCHUM;
- Remboursement de factures par la Fondation du CHUM;
- Versement salarial CHUM ou CRCHUM (ex. : salaire d'agent de recherche). N.B. Puisqu'il s'agit d'un revenu, ce montant sera sujet à de l'imposition (fédéral et provincial).

ALLOCATION DES FONDS

3. Exigences et responsabilités de la personne récipiendaire d'une subvention ou d'une bourse

La personne récipiendaire s'engage à présenter un bref rapport écrit des résultats du projet de recherche au comité exécutif du CMSSSS ou de fournir un court rapport d'évolution du projet de recherche (environ une page), incluant les obstacles rencontrés, s'il y a lieu. Ce rapport doit être remis avant le **15 septembre** de l'année suivant l'octroi.

La personne récipiendaire s'engage à mentionner que le projet a bénéficié du soutien du Conseil multidisciplinaire de services de santé et de services sociaux du CHUM dans toutes les publications faisant mention du projet.

ANNEXES

ANNEXE 1

Tableau 1. Critères d'évaluation des demandes de fonds en fonction du type de demande

Grille d'évaluation - Bourses et subventions de recherche CMSSSS

Critères d'évaluation	Type de demande			
	Bourse	Démarrage	Fonctionnement	Diffusion
Le projet				
Pertinence pour la clientèle du CHUM	/15	/15	/15	/15
Clarté des objectifs et des hypothèses	/20	/20	/20	/10
Rigueur du protocole et qualité de la méthode	/20	/20	/20	/10
Faisabilité (budget, calendrier)	/10	/10	/10	-
Intégration des connaissances aux pratiques cliniques	/10	/10	/10	/10
Qualité et pertinence du congrès ou de la revue scientifique	-	-	-	/30
La personne candidate				
Compétence scientifique	/10	/10	/10	/10
Contribution de la personne candidate au projet de recherche	/15	/15	/15	/15
TOTAL	/100	/100	/100	/100

FORMULAIRE DE DEMANDE DE FONDS

FINANCEMENT DE RECHERCHE

Formulaire de demande

1. Identification du candidat	
Nom :	
Profession :	
Établissement :	Département/ Service:
Courriel :	Téléphone :
Code P :	Matricule :
No de projet CHUM/CRCHUM :	

** Un CV court du candidat principal doit être soumis avec ce formulaire (obligatoire) :
À titre d'informations, le format du CV pourrait être : • Le CCV CIHR biosketch (en français « version IRSC abrégé de projet ») • Ou un CV « maison » comprenant : > Les bourses et subventions octroyées (aucune limite) > Publications durant les 7 dernières années

2. Titre du projet

3. Mots clés (6 maximum)		

4. Axe(s) de recherche CRCHUM (maximum 2)		
☐ Cancer	☐ Cardiométabolique	☐ Carrefour de l'innovation
☐ Imagerie et ingénierie biomédicale	☐ Immunopathologie	☐ Neurosciences

5. Catégorie de demande	
Svp vous référer au cadre de référence pour connaître les montants attribuables selon le type de demande N.B. Un seul type de demande peut être soumis par personne candidate	
☐ Bourse	☐ Subvention de démarrage
☐ Subvention de fonctionnement	☐ Subvention de diffusion des résultats d'un projet

FINANCEMENT DE RECHERCHE

Formulaire de demande

6. Description de projet (maximum 1200 mots)

Pour les demandes de bourses, de subvention de fonctionnement et de subvention de démarrage, veuillez inclure : objectif(s), hypothèse(s), méthodologie, statistiques, retombées anticipées, plans en termes de publications et concours externes.

Les figures, tableaux, références, formulaires de consentement et preuve d'approbation du comité d'éthique peuvent être inclus en annexe (non comptabilisés).

Pour les demandes de subvention de diffusion des résultats d'un projet de recherche, veuillez inclure: objectifs, hypothèses, méthodologie, statistiques, résultats et retombées du projet.

- Pour les publications, indiquez le type de publication, le nom de la revue scientifique et la justification du choix de revue.
- Pour les présentations scientifiques, indiquez le type de présentation, le nom et l'endroit du congrès et la justification du choix du congrès.

FINANCEMENT DE RECHERCHE
Formulaire de demande

FINANCEMENT DE RECHERCHE

Formulaire de demande

7. Rôle de la personne candidate dans le projet (Maximum 300 mots)

8. Budget (Maximum 300 mots)

FINANCEMENT DE RECHERCHE

Formulaire de demande

9. Calendrier (Maximum 300 mots)

Déroulement anticipé du projet décrit ci-dessus

10. Annexes

Les annexes doivent inclure le CV du candidat principal, les références de la description de projet, et, lorsque nécessaire, le formulaire d'information et de consentement (FIC) accepté par le comité d'éthique de la recherche.

Veuillez transmettre votre demande complétée ainsi que les annexes à l'adresse courriel: conseil.multidisciplinaire.chum@ssss.gouv.qc.ca